

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 24 juin 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 90-2021 de la Municipalité du 10 mai 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois, intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre d'une durée de 10 ans (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2031) de **CHF 800'000.- TTC** permettant la plantation de quatre cents arbres supplémentaires.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3620.6006.5890 – Plantation arbres.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2021


Le Président
Jonas Kocher



La Secrétaire

Yvette Charlet